# Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

Auf diesem Deckblatt sind nur die für die Schweiz notwendigen Ergänzungen angegeben. Für die vollständigen Angaben jedes Kapitels lesen Sie bitte die entsprechenden Kapitel des anschliessenden Sicherheitsdatenblatts.

# Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité

Vous trouverez sur cette feuille de couverture seulement les indications supplémentaires (selon ChemV du 1. 8. 2005). En ce qui concerne la déclaration complète, nous vous prions de bien vouloir lire tous les chapitres de la fiche de données de sécurité de l'Union européenne.

Produktname / Nom du produit ProbeMet

Lieferant / Fournisseur Prüfmaschinen AG Prüfag

Seeblick 2

CH – 3213 Kleinbösingen

Telefon / Téléphone 044 746 40 30

(information sur le produit pendant les heures de bureau)

Fax / Téléfax 044 746 40 39

E-mail info@pruefag.com

Notfallnummer Schweiz

Numéro d'urgence en Suisse 145 (Tox Info)

Hersteller / Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Boschstr. 10

D - 73734 Esslingen

Prüfmaschinen AG Seeblick 2 CH-3213 Kleinbösingen Tel. 044 746 40 30 Fax 044 746 40 39 info@pruefag.com www.pruefag.com





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 05-août-2016 Date de révision 13-avr.-2017 Numéro de révision 3

EGHS / Français (French)

# Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ProbeMet

**Codes produit** 20-3385-064

Numéro de FDS 1340874\_E

Nom chimique

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Laboratory Use Only.

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Adresse du fabricant Boschstraße 10

73734 Esslingen am Neckar / GERMANY

www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

Numéro de téléphone +49 (0) 711 4904690-0

Adresse e-mail lab.eu@buehler.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962 Europe: +1 760 476 3961

Middle East/Africa: +1 760 476 3959 Asia Pacific: +1 760 476 3960

UK: +44 8 08 189 0979

# **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**



#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

# 2.2. Éléments d'étiquetage



# **Mention d'avertissement**

#### Attention

#### Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires relatives à l'administration d'antidotes sur cette étiquette)
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

# Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le	Numéro
				règlement (CE)	d'enregistremen
				nº 1272/2008 [CLP]	t REACH
Copper	231-159-6	7440-50-8	40 - 60%	STOT SE 3 (H335)	



				Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Silica, fused	262-373-8 424-440-1	60676-86-0	30 - 40%	Aucune donnée disponible	
Phenol, 4,4`-(1-methylethylidene) bis[2,6-dibromo-, polymer with (chloromethyl)oxirane and 4,4`-(1-methylethylidene) bis[phenol]	-	26265-08-7	10 - 15%	Aucune donnée disponible	
2,4,6-Tri(dimethylaminom ethyl)phenol	202-013-9	90-72-2	0 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	
Titanium dioxide	236-675-5	13463-67-7	0 - 0.5%	Aucune donnée disponible	
Carbon black	Present	1333-86-4	0 - 0.5%	Aucune donnée disponible	

# Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à

une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Copper	7440-50-8	-
Silica, fused	60676-86-0	-
Phenol, 4,4`-(1-methylethylidene)bis[2,6-di bromo-, polymer with (chloromethyl)oxirane and 4,4`-(1-methylethylidene)bis[pheno	26265-08-7	-
2,4,6-Tri(dimethylaminomethyl)phe nol	90-72-2	-
Titanium dioxide	13463-67-7	-
Carbon black	1333-86-4	-

# **Section 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins

15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.



Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste. Ne pas frotter les zones touchées.

Ingestion NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité

d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Consulter un médecin.

Protection individuelle du

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les

personnel de premiers secours mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la

contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à

l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### Section 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une

ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer

le personnel vers des zones sûres.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.



#### de l'environnement

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus

d'informations.

# **Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien

ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de **(RMM)** sécurité.

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Copper	-	STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	-
7440-50-8		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	
		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>		
		TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>			
Silica, fused	-	STEL: 0.24 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
60676-86-0		TWA: 0.08 mg/m <sup>3</sup>			
Titanium dioxide	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
13463-67-7		STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>			
		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			
		TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>			
Carbon black	-	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	-



1333-86-4		TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Copper 7440-50-8	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Silica, fused 60676-86-0	-		-		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>
Carbon black 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Copper	STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
7440-50-8	STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Silica, fused	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.0 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.08 mg/m <sup>3</sup>
60676-86-0			TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 0.24 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide	STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>
					STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>
Carbon black	-	-	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4				STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### <u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans

latéraux. Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs.

lateraux. Adodit exige pour ratilication par les consortinates

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Contrôles d'exposition liés à la Aucune information disponible.

# protection de l'environnement

# Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueGranuleuxAspectCuivreOdeurLégère

CouleurAucune information disponibleOdor ThresholdAucune information disponible



Propriété Valeurs Remarques Méthode рΗ Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point de fusion / congélation Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucun(e) connu(e) Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e) Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Viscosité Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
VOC Content (%)
Densité de liquide
Densité apparente
Granulométrie
Distribution granulométrique
Aucune information disponible

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.



#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

# **Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Irritant pour les yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact

cutané.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

## Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

#### Mesures numériques de toxicité

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,800.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 1,920.00 mg/kg

#### Toxicité aiguë inconnue

99.5 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

98.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

98.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

99.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

99.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

99.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2,4,6-Tri(dimethylaminometh	= 1200 mg/kg ( Rat )	= 1280 mg/kg ( Rat )	-
yl)phenol			
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Carbon black	> 15400 mg/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	-



# Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour

la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour

les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

# Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité**Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les	Toxique pour les	Toxicité pour les	Daphnia magna (Puce
	algues	poissons	micro-organismes	d'eau)
Copper	96h EC50: 0.031 -	96h LC50: 0.0068 -	-	48h EC50: = 0.03
	0.054 mg/L	0.0156 mg/L		mg/L
	(Pseudokirchneriella	(Pimephales promelas)		
	subcapitata) 72h	96h LC50: = 1.25 mg/L		
	EC50: 0.0426 -	(Lepomis macrochirus)		
	0.0535 mg/L	96h LC50: = 0.052		
	(Pseudokirchneriella	mg/L (Oncorhynchus		
	subcapitata)	mykiss) 96h LC50: =		
		0.2 mg/L (Pimephales		
		promelas) 96h LC50: <		
		0.3 mg/L (Pimephales		
		promelas) 96h LC50: =		
		0.112 mg/L (Poecilia		
		reticulata) 96h LC50: =		
		0.3 mg/L (Cyprinus		
		carpio) 96h LC50: =		
		0.8 mg/L (Cyprinus		



		carpio)		
Carbon black	=	-	-	24h EC50: > 5600
				mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB			
Copper				
2,4,6-Tri(dimethylaminomethyl)phenol	Sans objet			
Titanium dioxide				
Carbon black				

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# 13.1. Méthodes de traitement

des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets

conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Aucune information disponible.

# Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONU Not Regulated

14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par

l'IMDG/OMI Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)



**14.7 Transport en vrac** Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

RIDNON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR
14.1 N° ONU
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage

NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

IATANON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON REGULATED14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONU Not Regulated

14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par l'IMDG/OMI Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

RIDNON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ



14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR
14.1 N° ONU
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage

NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

IATANON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON REGULATED14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

**14.5 Danger pour** Oui

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

# Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Copper	RG 5,RG 14,RG 15,RG 15bis,RG	-
7440-50-8	20bis	
Carbon black	RG 16,RG 16bis	-
1333-86-4		

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

hazardous to water (WGK 2)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.



### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet.

#### Inventaires internationaux

**TSCA** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. DSL/NDSL **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **KECL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **PICCS** AICS (Australie) Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

#### Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

# **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H302 - Nocif en cas d'ingestion

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale - Désignation « Peau »

#### Principales références de la littérature et sources de données



www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité

